



Procédure disciplinaire fonction hospitalière

Par **renerose**, le **15/05/2011** à **11:20**

Bonjour,

La preuve d'une faute professionnelle est-elle à la charge de l'employeur, (centre hospitalier) ? La présomption d'une faute professionnelle, sans preuve, suffit-elle à réunir un conseil de discipline ? et à prononcer une sanction telle que révocation ?